



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-105

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE
2021-2025

ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES)
	: M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)
	: Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard
	: M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
	: M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D1-1-2-105**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE 2021-2025**
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Elle porte sur les travaux d'investissement de voirie pour la période 2021-2025.

La remise des offres était fixée au 26 mars 2021 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue initialement le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Critères	Pondération
1-Prix des prestations selon le montant de l'offre calculée selon le DQE	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-SOPAQ (schéma organisationnel du plan d'assurance qualité)	20.0 %
2.2-Moyens humains et matériels mis en place pour réaliser un travail de qualité et conforme aux règles de l'art, pour le suivi de la qualité et communication avec le maître d'ouvrage/maître d'œuvre	20.0 %

LOT 1 : SECTEUR NORD – VOIRIES HORS AGGLOMÉRATIONS**Les entreprises suivantes ont déposé une offre :**

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE	82200 - Malause
EUROVIA	82800 - Negrepelisse
COLAS	82000 - Montauban
SPIE BATIGNOLLES MALET	82000 - Montauban
SIORAT	31600 - Muret

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 523 982,75 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SIORAT	443 966,30€
2	COLAS	501 095,50€
3	EIFFAGE	507 143,40€
4	EUROVIA	636 947,20€
5	SPIE BATIGNOLLES MALET	615 975,10€

LOT 2 : SECTEUR SUD – VOIRIES HORS AGGLOMÉRATIONS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE	82200 - Malause
EUROVIA	82800 - Negrepelisse
COLAS	82000 - Montauban
SPIE BATIGNOLLES MALET	82000 - Montauban
SIORAT	31600 - Muret

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 505 669,90 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SIORAT	424 693,60€
2	EIFFAGE	482 272,48€
3	COLAS	489 493,15€
4	EUROVIA	616 519,40€
5	SPIE BATIGNOLLES MALET	623 883,70€

LOT 3 : VOIRIES DANS LES AGGLOMÉRATIONS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE	82200 - Malause
EUROVIA	82800 - Negrepelisse
COLAS	82000 - Montauban
SPIE BATIGNOLLES MALET	82000 - Montauban

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 849 860,60 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFFAGE	832 083,80€
2	COLAS	859 458,50€
3	EUROVIA	948 393,10€
4	SPIE BATIGNOLLES MALET	971 494,75€

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer les lots 1 et 2 à l'entreprise SIORAT pour les montants figurant dans le détail quantitatif estimatif ;
- d'attribuer le lot 3 à l'entreprise EIFFAGE pour les montants figurant dans le détail quantitatif estimatif ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les lots 1 et 2 à l'entreprise SIORAT pour les montants figurant dans le détail quantitatif estimatif ;
- d'attribuer le lot 3 à l'entreprise EIFFAGE pour les montants figurant dans le détail quantitatif estimatif ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives


Jean Michel BAYLET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

† 2 JUIN 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **† 2 JUIN 2021**

AR PRÉFECTURE**MARCHE DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE 2021-2025 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_105

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D1_1_2_105-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D1_1_2_105-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:47:13

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:47:46

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:16:34